

**De :** [Accès à l'information - Montérégie](#)  
**A :**  
**Objet :** Demande d'accès à l'information n° 200784070 - Courriel réponse  
**Date :** 8 février 2022 17:34:00  
**Pièces jointes :** [A- Art. 23 et 24 2020.pdf](#)  
[A- Art. 53 et 54 2020.pdf](#)  
[Avis de recours.pdf](#)

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 24 janvier dernier, concernant un site sis sur le lot 272 PTIE de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchère à Varennes.

Les documents visés par votre demande sont accessibles en cliquant sur le lien suivant :  
[:https://environnementqc.sharepoint.com/:f:/s/Accessinformation-DR/EnwvQiHzRGtKqfbDfm-DxEsB3auJI44I\\_Sw0QvcisdXeOw?e=lryLhn](https://environnementqc.sharepoint.com/:f:/s/Accessinformation-DR/EnwvQiHzRGtKqfbDfm-DxEsB3auJI44I_Sw0QvcisdXeOw?e=lryLhn).

Toutefois, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse [dr16acces@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr16acces@environnement.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels**  
**Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie**  
Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques  
201 place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Téléphone : (450) 928-7607  
Télécopieur 450) 928-7755  
[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

## RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7510-16-01-0202500  
Intervention SAGO : 300355480

Date de rédaction : Le 1<sup>er</sup> mai 2007  
SAGO complété (x)

### 1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : Mardi, le 1<sup>er</sup> mai 2007  
HEURE : Arrivée : 9h28  
Départ : 10h15

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Stéphanie Rivard

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ : Stationnement derrière le :  
600, boul. Lionel-Boulet  
Varenes (Québec)  
J3X 1R7

ADRESSE POSTALE (si différente) :  
Locataire :  
Conteneurs Carlex inc.  
140, rue Jobin  
Varenes (Québec)  
J3X 1A8

Propriétaire :  
Gestion Equitabec inc.  
310, rue Sainte-Anne  
Varenes (Québec)  
J3X 1R7

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non [ ]

Nom / Adresse Téléphone

Anonyme

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction Téléphone  
Michel Chagnon / propriétaire de Conteneurs (514) 444-4328  
Carlex inc.

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	(x)	( )	( )
Nombre :	15	2		

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
( )	( )	( )	( )	( )	( )

AUTRES ANNEXES (précisez) :

BUT :

Inspection suite à une plainte concernant le transbordement de matières résiduelles sans permis sur un terrain commercial.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7510-16-01-0202500  
300355480

Date de rédaction : Le 1<sup>er</sup> mai 2007

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me présente au petit bâtiment d'accueil et j'explique le but de ma visite à la préposée du nom du <sup>Articles 53-54 de la L.A.D.</sup> Elle mentionne que :

- la compagnie Conteneurs Carlex loue un espace de terrain et y entrepasse des conteneurs.
- Le responsable de cette compagnie se nomme Michel Chagnon et elle me montre un bâtiment en face où je peux le trouver. Elle l'appelle pour l'avertir de ma visite.

Je lui mentionne que je vais faire un tour sur le terrain où sont situés les conteneurs de Carlex et que j'irai voir M. Chagnon par la suite.

Je me rends au fond du stationnement où j'ai vue des conteneurs de Carlex et des matières résiduelles (voir croquis #1).

J'ai constaté :

- 6 conteneurs vides donc 3 de 40 verges et 3 plus petit (photo 2).
- 2 conteneurs de 40 verges de Carlex pleins de matériaux secs (photo 3) au fond du terrain et 1 autre (bleu) (photo 10) à demi plein de métal, baignoire et autres.
- Un muret de béton entourant une zone divisé en deux sections donc une contenait du métal, des batteries de véhicules, des pneus etc. (photos 8 et 9)
- Une autre section remplis de déchets divers dont un amas de bois, des meubles, des branches, des feuilles, des bardeaux d'asphaltes, du béton, des tapis, fenêtres etc. (photos 6 et 7, 8 et 9, 12 et 13)
- On retrouve également parmi ces matières résiduelles des sacs de vidanges orangées semblant contenir des déchets domestiques (photo 12)
- Des contenants de combustibles déposés sur le muret de ciment (photo 11)
- Au milieu du terrain, il y avait également un amas de gravier dans lequel on pouvait voir quelques morceaux de béton (photo 14)
- Aucune activité de transbordement n'a été constatée lors de mon inspection.

Après l'inspection, je rencontre M. Michel Chagnon à l'endroit indiqué par la préposée <sup>Articles 53-54 de la L.A.D.</sup> soit au 385 A, boul. Lionel-Boulet, en face du site inspecté. (voir croquis #2)

Selon lui :

- Les matières résiduelles présentes sur le site y sont seulement depuis hier (30-04-2007)
- Il entrepasse parfois des conteneurs de matières résiduelles sur le site et croit que quelques papiers ont pu partir au vent, ce qui a pu entraîné la plainte.
- Les matières résiduelles présentes sur le site seront expédiées en fin d'après-midi ou demain (02-05-2007) au site de <sup>Articles 23-24 de la L.A.D.</sup>. Je demande d'avoir les factures.
- Il croit qu'il y a peu près 2 à 3 voyages de matières résiduelles sur le site.

Je l'informe que le transbordement et l'entrepasse de matières résiduelles est interdit dans un lieu non autorisé par le ministère. Il mentionne qu'il n'était pas au courant et dit vouloir faire une demande.

Deux Camions de la compagnie Conteneurs Carlex sont présents à l'intérieur du bâtiment. Je n'y ai pas vue de matières résiduelles.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7510-16-01-0202500  
300355480

Date de rédaction : Le 1<sup>er</sup> mai 2007

### Photographies numériques

Les photographies en annexe de ce rapport ont toutes été prises par la soussignée avec un appareil photographique numérique Nikon Coolpix L1 et sont restées en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où je les ai transférées de l'appareil à mon ordinateur dans lequel, je les ai protégées par un mot de passe distinctif. Toutes ces photographies sont la représentation fidèle de ce que j'ai vu sur le site et aucune n'a été altérée ou modifiée de quelque manière que ce soit à l'exception des photos 4 et 5; des photos 6 et 7 et des photos 8 et 9 qui ont été assemblées pour les panoramiques pages 2/6, 3/6 et 4/6 à l'aide du logiciel Panorama Maker 3.0. 15 photos sur 16 ont été utilisées pour la rédaction de ce rapport, la 16<sup>e</sup> demeure toutefois disponible au dossier.

### **3. CONCLUSION**

Des matières résiduelles ont été déposés et entreposées sur le terrain (article 66)

Aucune activité de transbordement n'a été constatée lors de l'inspection.

### **4. RETOUR AU PLAIGNANT**

Oui ( )

Non ( )

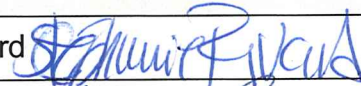
Détails :

### **5. RECOMMANDATION(S)**

Envoi d'un avis d'infraction en vertu de l'article 66 de la LQE.

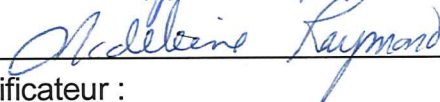
### **6. VÉRIFICATION**

Rédigé par : Stéphanie Rivard



Date : 03-05-2007

Vérifié par :



Date : 04-05-2007

Commentaires du vérificateur :

*Basard*



**PHOTO**

**IDENTIFICATION** : Conteneurs Carlex, entreposage de matières résiduelles au 600, boul. Lionel-Boulet à Varennes.

Photo # : 1  
Réf. Numérique :  
Date : 01-05-2007

Affiche de la compagnie  
Conteneurs Carlex à l'entrée du  
stationnement derrière le 600  
boul. Lionel-Boulet à Varennes.



Photo # :2  
Réf. Numérique :  
Date : 01-05-2007

Conteneurs de la compagnie  
Conteneurs Carlex présents au  
fond du Stationnement derrière le  
600 boul. Lionel-Boulet à  
Varennes.



Photo # : 3  
Réf. Numérique :  
Date : 01-05-2007

Autres conteneurs présents.





**PHOTO PANORAMA**

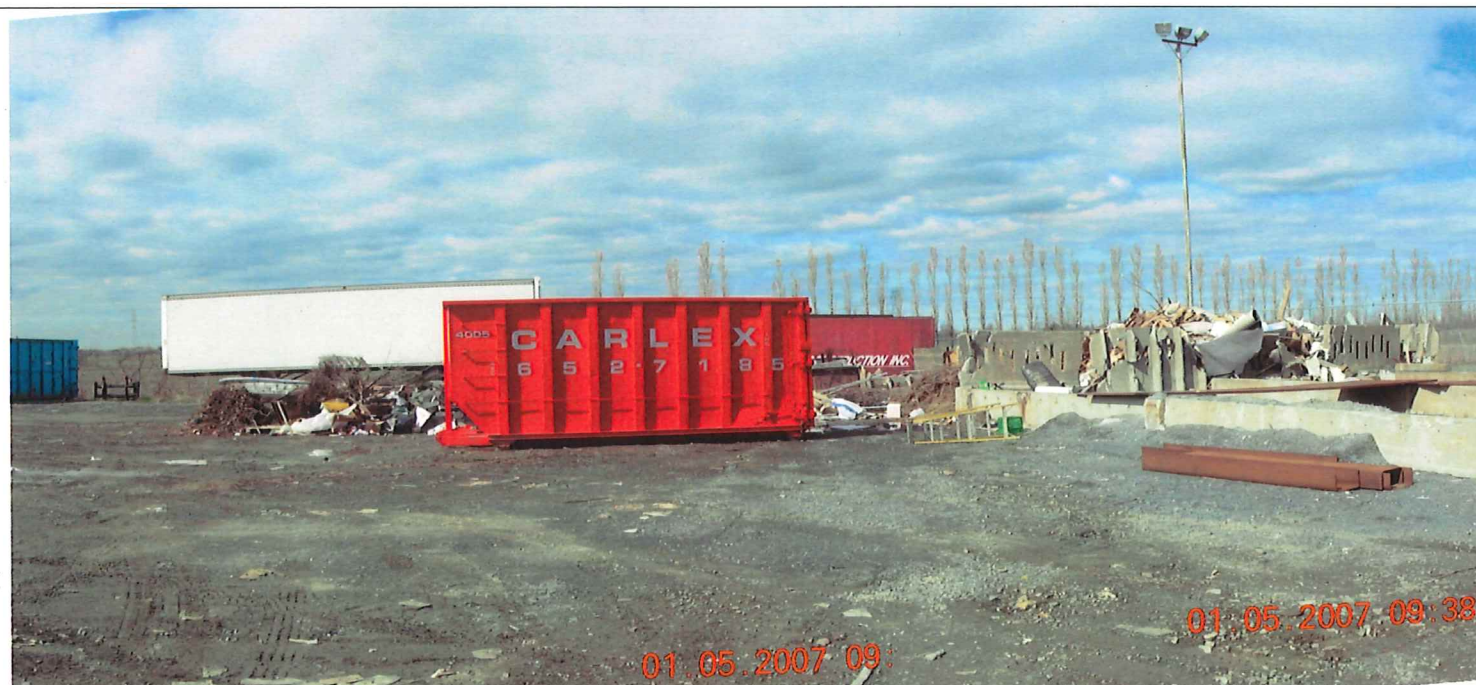
**IDENTIFICATION :** Conteneurs Carlex, entreposage de matières résiduelles au 600, boul. Lionel-Boulet à Varennes

Photo # : 4 et 5

Réf. Numérique :

Date : 01-05-2007

Vue de la zone où des matières résiduelles ont été déposées.



Photographié tel que vu par :

Stéphanie Rivard

Date :

02-05-2007



PHOTO PANORAMA

IDENTIFICATION : Conteneurs Carlex, entreposage de matières résiduelles au 600, boul. Lionel-Boulet à Varennes

Photo # : 6 et 7

Réf. Numérique :

Date : 01-05-2007

Vue d'une partie des matières résiduelles qui ont été déposés sur le site.



Photographié tel que vu par : Stephane Rivard

Date : 02-05-2007



PHOTO PANORAMA

IDENTIFICATION : Conteneurs Carlex, entreposage de matières résiduelles au 600, boul. Lionel-Boulet à Varennes

Photo # : 8 et 9

Réf. Numérique :

Date : 01-05-2007

Vue d'ensemble de la zone où sont déposées les matières résiduelles.



Photographié tel que vu par :

Stephanie Rivard

Date :

02-05-2007





**PHOTO**

**IDENTIFICATION** : Conteneurs Carlex, entreposage de matières résiduelles au 600, boul. Lionel-Boulet à Varennes

Photo # : 10  
Réf. Numérique :  
Date : 01-05-2007

Conteneur contenant du métal et autres au fond du terrain.



Photo # : 11  
Réf. Numérique :  
Date : 01-05-2007

Contenant de combustible présent sur le muret de béton.



Photo # : 12  
Réf. Numérique :  
Date : 01-05-2007

Boîte de cartons et sacs de vidanges orange semblant contenir des déchets domestiques.





**PHOTO**

**IDENTIFICATION** : Conteneurs Carlex, entreposage de matières résiduelles au 600, boul. Lionel-Boulet à Varennes

Photo # : 13  
 Réf. Numérique :  
 Date : 01-05-2007

Amas de matières résiduelles  
 présents sur le terrain.



Photo # : 14  
 Réf. Numérique :  
 Date : 01-05-2007

Amas de gravier contenant des  
 morceaux de béton présent au  
 milieu du terrain derrière le 600  
 boul. Lionel-Boulet à Varennes.



Photo # : 15  
 Réf. Numérique :  
 Date : 01-05-2007

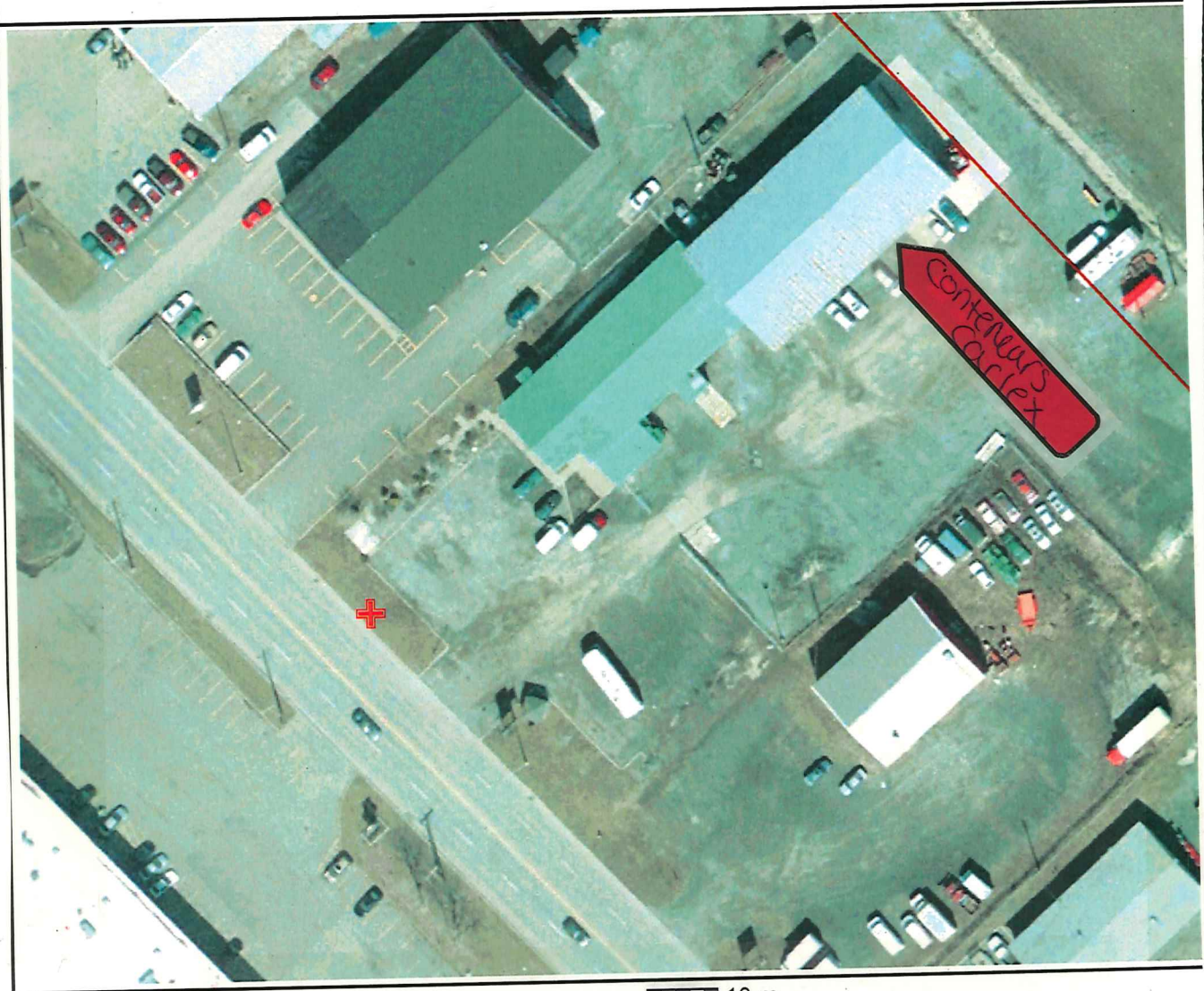
Enseigne devant le bâtiment  
 indiquant le nom de la  
 compagnie Equitabec et et le  
 numéro de téléphone pour les  
 rejoindre.





CROQUIS #2

Conteneurs Carlex  
Entreposage de matières résiduelles



10 m

=> 685-F1, boul. Lionel-Boulet à Varennes  
-> Garage où sont rangés des camions de "Conteneurs Carlex"

\*Plan à partir de l'Atlas SFGO.

Croquis dessiné par :

NOM : Stéphanie Rivard

SIGNATURE : Stéphanie Rivard

DATE : 02-05-2007

DOSSIER : Equitabec inc.

N/RÉF : 7510-16-01-0202500

\*NOTE :



GPS : N 45° 38' 10,4"  
W 73° 25' 02,6"

# RAPPORT D'ANALYSE

**REQUÉRANT :** Rogers Communications inc.  
800, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 4000  
Montréal (Québec) H5A 1K3

**DATE :** 14 octobre 2008

**OBJET :** Ouvrages en bande riveraine

**N/RÉF. :** 7430-16-01-0355400  
300437166

---

## I) NATURE DU PROJET

Suite à la construction d'un bâtiment de service de 3,048 m par 4,876 m et d'une tour de télécommunication de 55 m de hauteur, munie d'un bâti d'antennes de type « autoportant », Rogers Communications inc. doit construire un chemin d'accès, un stationnement et une aire de service autour de ses installations. Le bâtiment et la tour de télécommunication ne sont pas situés dans la bande riveraine. Cependant, le chemin d'accès traverse un cours d'eau agricole, soit la branche n° 2 de la Rivière-aux-Pins et une partie du stationnement et de l'aire de service seront dans la bande riveraine du cours d'eau.

Les travaux comprennent la stabilisation naturelle du cours d'eau sur une longueur de 30 m, de même que la renaturalisation de la bande riveraine comprise dans la servitude de Rogers Communications inc., par ensemencement et plantation d'arbres et d'arbustes indigènes.

Les travaux seront exécutés sur le lot P-272 du cadastre de la ville de Varennes, dans la ville de Varennes, MRC de Lajemmerais.

## II) LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

### A) Les impacts négatifs

Ils seront minimisés car les travaux de reprofilage des talus et de stabilisation naturelle des rives se feront entre le 1<sup>er</sup> août et le 20 décembre, soit en dehors de la période de fraye. Également, les travaux en cours d'eau se limitent à adoucir les talus sans toucher au fond.

### B) Les impacts positifs

Actuellement, la bande riveraine du cours d'eau est presque inexistante car les abords sont cultivés et le cours d'eau est très érodé et dégradé. Pour compenser les empiètements dans la bande riveraine, Rogers stabilisera les talus de façon naturelle avec de l'ensemencement et des arbustes indigènes et renaturalisera la bande riveraine dans les limites de la servitude qu'elle loue à la ville de Varennes. Les travaux de renaturalisation auront des impacts positifs par rapport à la situation actuelle.

## III) LES ÉTUDES ET LES RECHERCHES

Aucune

**IV) LES EXIGENCES****A) Légales**

Le projet est assujéti à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et à son règlement d'application.

**B) Techniques**

Le projet est conforme à la fiche technique n° 1 portant sur la stabilisation naturelle des rives.

**C) Administratives**

Les documents demandés aux articles 7 et 8 du *Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement* (Q-2, r.1.001) ont été fournis.

**V) LES CONSULTATIONS**

Aucune. Le projet n'est pas assujéti à la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*.

**VI) LES AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION**

Une rencontre s'est tenue à nos bureaux le 30 juillet 2008 avec le représentant de Rogers Communications inc., le consultant Articles 23-24 de la L.A.D. et Sylvain Primeau afin de bien expliquer au requérant nos attentes face à son projet. Le projet a été amélioré en déplaçant la clôture le plus loin possible du cours d'eau, en stabilisant le cours d'eau et en aménageant la bande riveraine avec de la végétation. Les ouvrages ne peuvent être déplacés plus loin du cours d'eau car le site est dans une emprise de rue appartenant à la ville de Varennes et louée par Rogers Communications inc.

La Ville de Varennes s'est engagée par résolution à protéger le secteur renaturalisé par Rogers dans la bande riveraine

**VII) L'ACCEPTABILITÉ DU PROJET SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL**

Le projet est acceptable sur le plan environnemental.

**VIII) LES RECOMMANDATIONS**

Je recommande la signature du certificat d'autorisation.

**IX) LE PROGRAMME DE VÉRIFICATION**

Un suivi est demandé au CCEQ afin de vérifier si les travaux d'aménagement de la bande riveraine sont faits conformément au CA et aux documents soumis.



Nicole Trépanier, ing.  
Secteurs agricole, hydrique et naturel

NT/nt

Longueuil, le 14 octobre 2008

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**

Rogers Communications inc.  
800, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 4000  
Montréal (Québec) H5A 1K3

N/Réf. : 7430-16-01-0355400  
400530989

Objet : Ouvrages en bande riveraine

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 29 mai 2008, reçue le 29 mai 2008 et complétée le 10 octobre 2008, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Construction d'un stationnement et d'une aire de service en partie dans la bande riveraine de la branche n° 2 de la Rivière-aux-Pins, afin de desservir un bâtiment et une tour de télécommunication. Les travaux comprennent également la stabilisation naturelle du cours d'eau sur une longueur de 30 m, ainsi que la renaturalisation de la bande riveraine avec de l'ensemencement et des arbres et arbustes indigènes. Les travaux en milieu hydrique seront exécutés entre le 1<sup>er</sup> août et le 20 décembre.

Les travaux sont localisés le long du boulevard Lionel-Boulet, sur le lot P-272 du cadastre de la paroisse de Varennes, dans la ville de Varennes, municipalité régionale de comté de Lajemmerais.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation, datée du 29 mai 2008, signée par Articles 53-54 de la L.A.D. directeur de projets pour la firme Articles 23-24 de la L.A.D. ;
- Informations complémentaires, transmises le 19 septembre 2008 par Articles 53-54 de la L.A.D. directeur de projets pour la firme Articles 23-24 de la L.A.D. ;
- Lettre au MDDEP, datée du 9 octobre 2008, signée par Articles 53-54 de la L.A.D. n, directeur de projets pour la firme Articles 23-24 de la L.A.D.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PP/NT/nt

Pierre Paquin  
Directeur régional  
de l'analyse et de l'expertise  
de l'Estrie et de la Montérégie



## RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7510-16-01-0202500

Date de rédaction : Le 22 mai 2007

Intervention SAGO : 300357962

SAGO complété (x)

### 1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION :  
Vendredi, le 18 mai 2007

HEURE : Arrivée : 15h00  
Départ : 15h15

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Stéphanie Rivard

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ :

Stationnement derrière le :  
600, boul. Lionel-Boulet  
Varenes (Québec)  
J3X 1R7

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Locataire :  
Conteneurs Carlex inc.  
140, rue Jobin  
Varenes (Québec)  
J3X 1A8

Propriétaire :  
Gestion Equitabec inc.  
310, rue Sainte-Anne  
Varenes (Québec)  
J3X 1R7

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Nom / Adresse

Rencontre oui [ ] non [ ]

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	( x )	( x )	( )	( )
Nombre :	8	1		

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
( )	( )	( )	( )	( )	( )

AUTRES ANNEXES (précisez) :

BUT :

Vérifier si le terrain a été entièrement libéré des matières résiduelles présentes lors de la dernière inspection.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7510-16-01-0202500  
300357962

Date de rédaction : Le 22 mai 2007

### **2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

Météo : nuageux, environ 15°C

À mon arrivé, la barrière donnant sur la cour arrière était fermée. Je me rends au font de la cour où sont situé les conteneur de la compagnie Carlex.

3 conteneurs sont présents (photos 6 à 8) dont un remplie de matières résiduelles, principalement du carton (numéro 4027), un autre (bleu) remplie de appareil électroménager et autres ferrailles. Je n'ai pas pus vérifier à l'intérieur du troisième conteneur car l'échelle qui permet de monter était brisé.

Entre les murets de béton, j'ai constaté qu'il y avait toujours environ une vingtaine de batteries de voiture, de la ferraille, des pneus et un réservoir pouvant contenir du carburant (photo 2). Ces débris étaient aussi présents la dernière fois.

Il y avait aussi un amas de matériaux secs dans une grande flaqué d'eau (photo 1).

Il y avait également un amas de bois qui n'était pas présent la dernière fois (photo 3).

Un amas de béton, brique, terre et gravier est aussi présent au milieu du terrain (photo 4).

Le terrain est aussi loué à d'autres entreprises pour entreposage (photo 5).

#### Photographies numériques

Les photographies en annexe de ce rapport ont toutes été prises par la soussignée avec un appareil photographique numérique Nikon Coolpix L1 et sont restées en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où je les ai transférées de l'appareil à mon ordinateur dans lequel, je les ai protégées par un mot de passe distinctif. Toutes ces photographies sont la représentation fidèle de ce que j'ai vue sur le site et aucune n'a été altérée ou modifiée de quelque manière que ce soit à l'exception des photos 6 à 8 qui ont été assemblées pour les panoramiques pages 3/3 à l'aide du logiciel Panorama Maker 3.0.

### **3. CONCLUSION**

Des matières résiduelles sont toujours présentes sur le terrain et de nouvelles matières y ont été déposées.

Aucune activité de transbordement n'a été constatée lors de l'inspection.

### **4. RETOUR AU PLAIGNANT**

Oui ( )

Non ( )

Détails :

### **5. RECOMMANDATION(S)**

Envoi d'un avis d'infraction à Conteneur Carlex (locataire) et à Gestion Équitabec (propriétaire) en vertu de l'article 66 de la LQE et de l'article 44 du règlement sur les matières dangereuses pour ce qui est des batteries usées.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7510-16-01-0202500  
300357962

Date de rédaction : Le 22 mai 2007

### 6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Stéphanie Rivard

Date : 24-05-2007

Vérifié par : *Madeline Raymond*

Date : *29-05-2007*

Commentaires du vérificateur :



PHOTO

**IDENTIFICATION** : Entreposage de matières résiduelles par la compagnie Conteneurs Carlex au 600 boul. Lionel-Boulet à Varennes.

Photo # : 1  
Réf. Numérique :  
Date : 18-05-2007

Amas de matières résiduelles dans une grande flaque d'eau.



Photo # : 2  
Réf. Numérique :  
Date : 18-05-2007

Pneus et ferrailles aussi présent lors de la dernière fois.



Photo # : 3  
Réf. Numérique :  
Date : 18-05-2007

Amas de bois qui n'était pas présent lors de la dernière inspection.





**PHOTO**

**IDENTIFICATION :** Entreposage de matières résiduelles par la compagnie Conteneurs Carlex au 600 boul. Lionel-Boulet à Varennes.

Photo # : 4  
Réf. Numérique :  
Date : 18-05-2007

Amas présent au milieu de la cour constitué de béton, briques, terre et gravier.



Photo # :5  
Réf. Numérique :  
Date : 18-05-2007

Autres entreposage sur le même terrain.



Photo # :  
Réf. Numérique :  
Date :

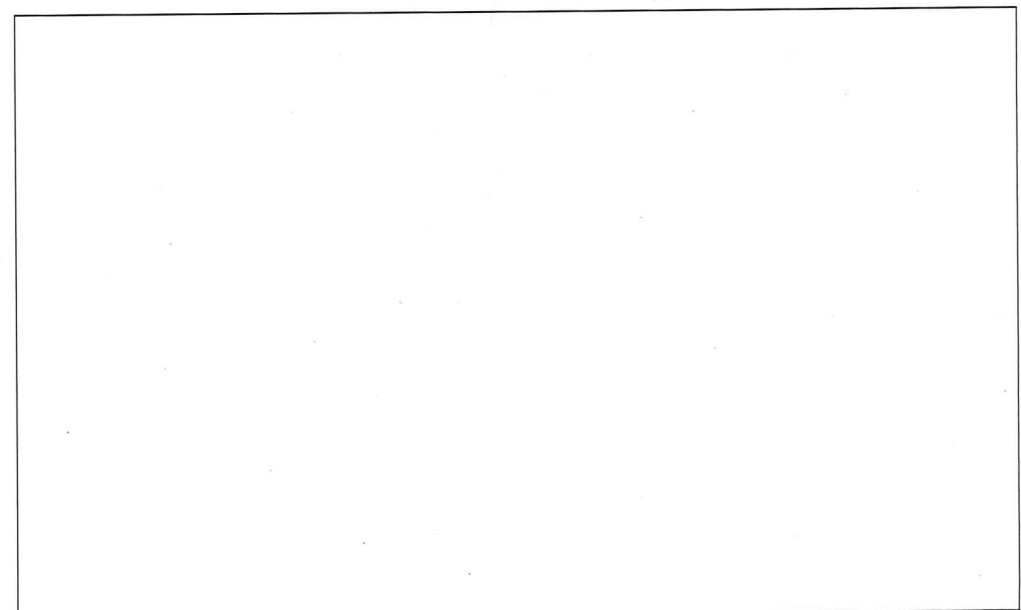




PHOTO PANORAMA

IDENTIFICATION : Entreposage de matières résiduelles par la compagnie Conteneurs Carlex au 600 boul. Lionel-Boulet à Varennes.

Photo # : 6, 7 et 8

Réf. Numérique :

Date : 18-05-2007

Vue d'ensemble de la section où sont entreposé des matières résiduelles par Conteneur Carlex.



Photographié tel que vu par :

*S. M. P.*

Date :

*22-05-2007*

Localisation -  
 coordonnée + 45° 38' 59.6", -73° 25'  
 Orthos 8K et 15K C  
 (2005)



**Gestion Equitabec**  
 Entreposage de matières résiduelles par la compagnie Conteneur Carlex



10 m

Croquis dessiné par :  
 Nom : Stéphanie Rivard  
 Signature : Stéphanie Rivard  
 Date de la réalisation : 22-05-2007  
 N/Réf. : 7510-16-01-0202500  
 Lieu : Gestion Equitabec inc.  
 Secteur : Barrennes

Note :

- : conteneur rouge
- : conteneur bleu
- : amas béton, brique etc.
- : amas de matières résiduelles
- : photo

CERTIFIÉ

Bromont, le 29 mai 2007

AVIS D'INFRACTION

Conteneurs Carlex inc.  
140, rue Jobin  
Varenes (Québec) J3X 1R7

N/Réf. : 7510-16-01-0202500  
400404289

Objet : Présence de matières résiduelles sur le terrain situé sur une partie des lots 271 et 272 cadastres de la paroisse de Varenes soit derrière le 600, boul. Lionel-Boulet à Varenes.

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 18 mai 2007 par une fonctionnaire dûment autorisée de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté les infractions ci-après, et ce, en dérogation à la loi et aux règlements :

1. Présence de matières résiduelles (débris de démolition, bois, métal, pneus, cartons, béton, briques) dans un endroit autre qu'un lieu où leur stockage, leur traitement ou leur élimination est autorisé par le ministre.  
- *Loi sur la qualité de l'environnement, [L.R.Q., c. Q-2]*  
article 66
2. Entreposage de contenant de matières dangereuses résiduelles (batteries usées) à l'extérieur d'un bâtiment sans être placés dans un conteneur ou sous un abris.  
- *Règlement sur les matières dangereuses (Q-2, r. 15.2)*  
article 44






Nous vous demandons donc de retirer **immédiatement** les matières résiduelles, de les envoyer dans un lieu autorisé par le ministre et de nous fournir les preuves d'élimination **d'ici le 29 juin 2007**. Les batteries usées devront être envoyées chez Nova PB inc. et des preuves de dispositions devront nous être fournies.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Stéphanie Rivard au (450) 928-7607, poste 399.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

MR/SR/sr

  
Madeleine Raymond  
Chef d'équipe

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental  
de l'Estrie et de la Montérégie

CERTIFIÉ

Bromont, le 29 mai 2007

AVIS D'INFRACTION

Gestion Equitabec inc.  
310, rue Sainte-Anne  
Varenes (Québec) J3X 1R7

N/Réf. : 7510-16-01-0202500  
400404292

Objet : Présence de matières résiduelles sur le terrain situé sur une partie des lots 271 et 272, cadastres de la paroisse de Varenes soit derrière le 600, boul. Lionel-Boulet à Varenes.

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 18 mai 2007 par une fonctionnaire dûment autorisée de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté les infractions ci-après, et ce, en dérogation à la loi et aux règlements :

1. Présence de matières résiduelles (débris de démolition, bois, métal, pneus, cartons, béton, briques) dans un endroit autre qu'un lieu où leur stockage, leur traitement ou leur élimination est autorisé par le ministre.  
- *Loi sur la qualité de l'environnement, [L.R.Q., c. Q-2]*  
article 66
2. Entreposage de contenants de matières dangereuses résiduelles (batteries usées) à l'extérieur d'un bâtiment sans être placés dans un conteneur ou sous un abris.  
- *Règlement sur les matières dangereuses (Q-2, r. 15.2)*  
article 44

Direction régionale  
770, rue Goretti  
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4  
Téléphone : (819) 820-3882  
Télécopieur : (819) 820-3958  
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Bureau régional de Longueuil  
201, place Charles-Le Moine, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Téléphone : (450) 928-7607  
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont  
101, rue du Ciel, bureau 1.08  
Bromont (Québec) J2L 2X4  
Téléphone : (450) 534-5424  
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield  
900, rue Léger  
Saint-Timothée (Québec) J6S 5A3  
Téléphone : (450) 370-3085  
Télécopieur : (450) 370-3088




Nous vous demandons donc de retirer **immédiatement** les matières résiduelles, de les envoyer dans un lieu autorisé par le ministre et de nous fournir les preuves d'élimination **d'ici le 29 juin 2007**. Les batteries usées devront être envoyées chez Nova PB inc. et des preuves de disposition devront nous être fournies.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Stéphanie Rivard au (450) 928-7607, poste 399.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

MR/SR/sr

  
Madeleine Raymond  
Chef d'équipe

## RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7510-16-01-0202500

Date de rédaction : Le 20 août 2007

Intervention SAGO : 300361914

SAGO complété (x)

### 1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION :  
Vendredi, le 17 août 2007

HEURE : Arrivée : 10h30

Départ : 10h45

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Stéphanie Rivard

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ :  
Stationnement derrière le :  
600, boul. Lionel-Boulet  
Varenes (Québec)  
J3X 1R7

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Locataire :  
Conteneurs Carlex inc.  
140, rue Jobin  
Varenes (Québec)  
J3X 1A8

Propriétaire :  
Gestion Equitabec inc.  
310, rue Sainte-Anne  
Varenes (Québec)  
J3X 1R7

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [ ] non [ ]

Nom / Adresse

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

Articles 53-54 de la L.A.D.

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	(x)	( )	( )
Nombre :	7	1		

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
( )	( )	( )	( )	( )	( )

AUTRES ANNEXES (précisez) :

BUT :

Vérifier si le terrain a été entièrement libéré des matières résiduelles.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7510-16-01-0202500  
300361914

Date de rédaction : Le 20 août 2007

### **2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

Météo : ensoleillé, environ 20°C

À mon arrivé, je rencontre l'Articles 53-54 de la L.A.D. qui est à bord de son véhicule et prête à partir. Je lui mentionne que je viens faire une inspection pour conteneur Carlex afin de voir si le ménage est fait. Elle mentionne qu'elle va attendre que je finisse mon inspection avant de fermer la barrière et partir pour ne pas que je reste prisonnière à l'intérieur.

Je me rends donc au fond du terrain où sont situé habituellement, les conteneurs de la compagnie Conteneur Carlex et constate que de nouvelles matières résiduelles ont été déposées.

Je constate :

- Des matières résiduelles présente entre 2 murets de béton sur environ 29 m de long X 5 m de large et 1 m de haut.
- Parmi ces matières résiduelles on retrouve : des amas de bois, gazon, branches d'arbres et feuilles, carton, bardeaux d'asphalte, tôle, contenants de peinture (pot et 5 gallons) et autres débris de toutes sortes. (photos 1 à 3 et 4)
- Un conteneur # 4016 contenant du gypse et du bois (photo 5)
- Un conteneur bleu contenant du métal et un autre dont je n'ai pas vérifier le contenu (photo 7).
- Une zone a été nettoyé depuis la dernière inspection et du gravier y a été étendu (photo 6).

Articles 53-54 de la L.A.D. vient me rejoindre et me demande si j'ai vu M. Chagnon avant ma visite. Je lui dit que non mais que j'irai le voir ou le contacterai au besoin. Elle me demande s'il va y avoir des amendes à payer. Je réponds que nous commençons par envoyer des avis d'infraction et s'il n'y a pas de correctif, nous envoyons le dossier aux enquêtes et il se peut qu'il y est des amendes, effectivement. Elle me raccompagne jusqu'à la sortie du terrain à la fin de l'inspection.

#### Photographies numériques

Les photographies en annexe de ce rapport ont toutes été prises par la soussignée avec un appareil photographique numérique Nikon Coolpix L1 et sont restées en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où je les ai transférées de l'appareil à mon ordinateur dans lequel, je les ai protégées par un mot de passe distinctif. Toutes ces photographies sont la représentation fidèle de ce que j'ai vue sur le site et aucune n'a été altérée ou modifiée de quelque manière que ce soit à l'exception des photos 1, 2 et 3 qui ont été assemblées pour la panoramique page 1/3 à l'aide du logiciel Panorama Maker 3.0.

### **3. CONCLUSION**

Des matières résiduelles sont toujours présentes sur le terrain et de nouvelles matières y ont été déposées. (LQE article 66)

Aucune activité de transbordement n'a été constatée lors de l'inspection.

### **4. RETOUR AU PLAIGNANT**

Oui ( )

Non ( )

Détails :

## RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7510-16-01-0202500  
300361914

Date de rédaction : Le 20 août 2007

### 5. RECOMMANDATION(S)

Envoi d'un avis d'infraction

Transfert du dossier aux enquêtes.

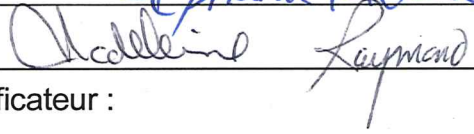
### 6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Stéphanie Rivard



Date : 20-08-2007

Vérifié par :



Date : 30-08-2007

Commentaires du vérificateur :



PHOTO PANORAMA

IDENTIFICATION : Présence de matières résiduelles sur le terrain situé derrière le 600 boul. Lionel-Boulet à Varennes.

Photo # : 1, 2 et 3

Réf. Numérique :

Date : 17-08-2007

Matières résiduelles présentes sur le terrain dont du bois, gazon, gypse etc.



Photographié tel que vu par :

*Stéphanie Rivard*

Date :

*20-08-2007*



PHOTO

IDENTIFICATION : Présence de matières résiduelles sur le terrain situé derrière le 600 boul. Lionel-Boulet à Varennes.

Photo # : 4  
Réf. Numérique :  
Date : 17-08-2007

Même amas de matières résiduelles vu de l'autre côté. On remarque du gazon, du bois, des chaudières de 5 gallons de peinture. Plus loin au fond, on remarque des bardeaux d'asphalte et autre débris de toiture et des branches.



Photo # : 5  
Réf. Numérique :  
Date : 17-08-2007

Conteneur # 4016 de la compagnie Carlex présent sur les lieux.



Photo # : 6  
Réf. Numérique :  
Date : 17-08-2007

Zone ayant été nettoyé et recouverte de gravier.







**PHOTO**

**IDENTIFICATION : Présence de matières résiduelles sur le terrain situé derrière le 600 boul. Lionel-Boulet à Varennes.**

Photo # : 7  
Réf. Numérique :  
Date : 17-08-2007

Conteneur bleu contenant du métal toujours présent.



Photo # :  
Réf. Numérique :  
Date :

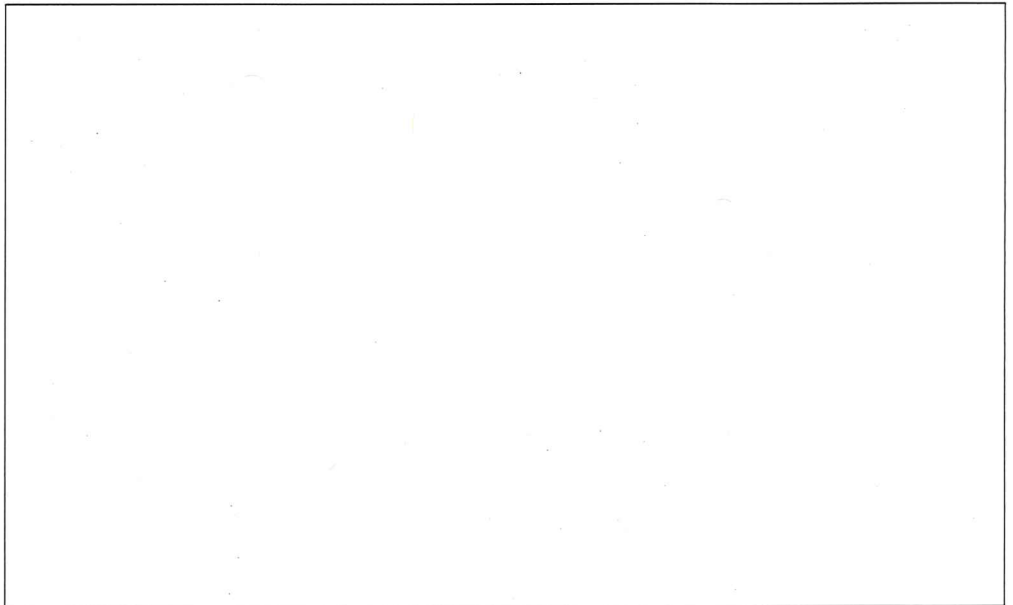
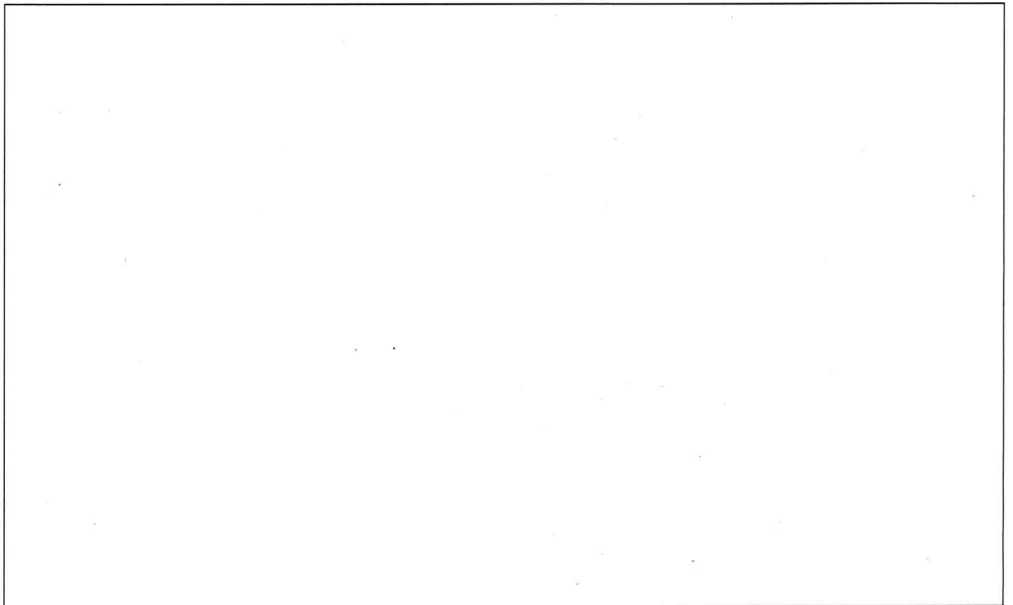
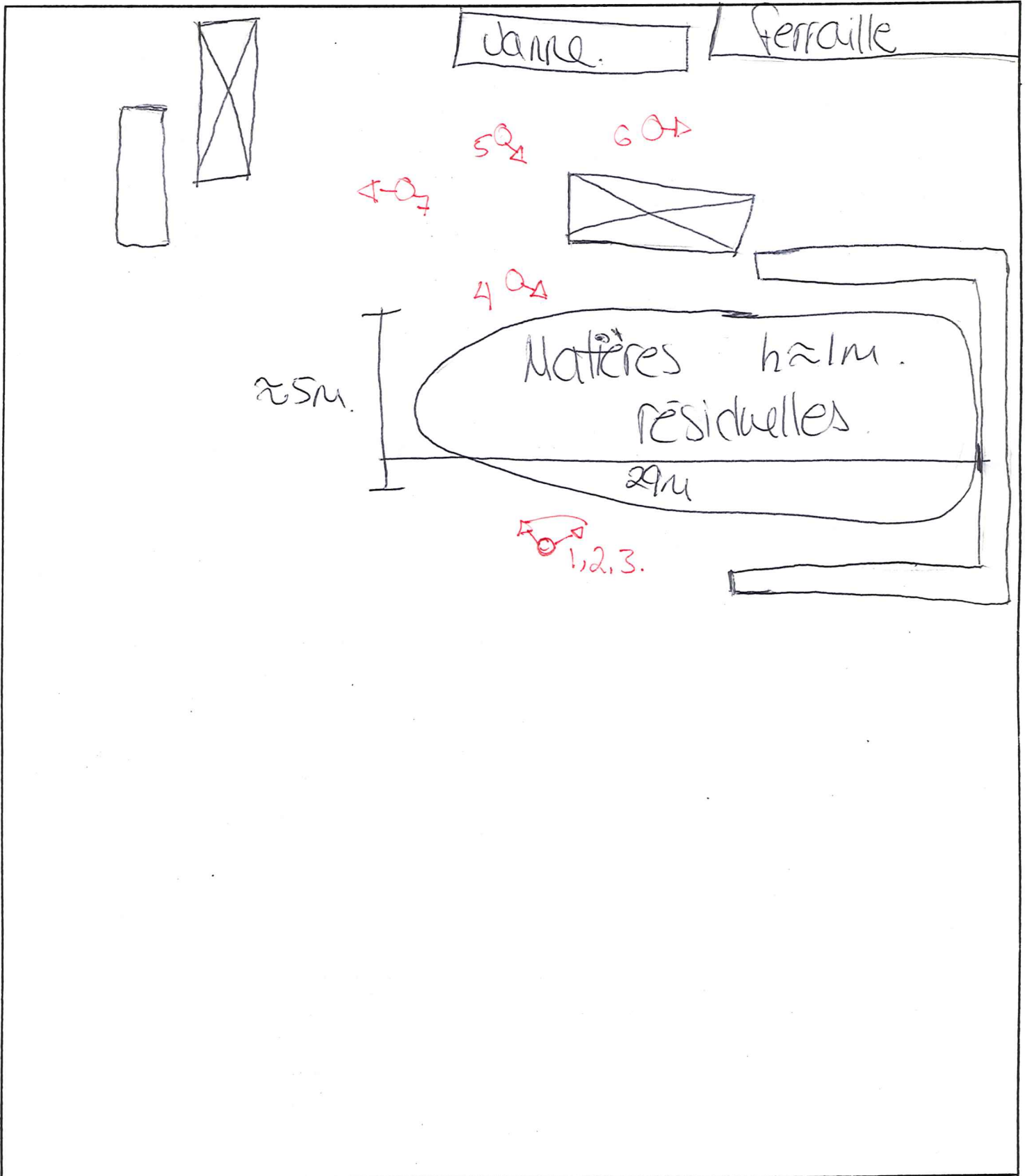


Photo # :  
Réf. Numérique :  
Date :



# CROQUIS



**Croquis dessiné par :**

Nom : Stéphanie Rivard

Signature : Stéphanie Rivard

Date de la réalisation : 20-08-2007.

N/Réf. : 7570-16-01-0202500

Lieu : 600, bail. Lionel - Roulet

Secteur : Varrennes.

**Note :**

: conteneur contenant  
 des matières résiduelles  
 : conteneur.

: photo

\*mesures approximatives à l'oeil et au télémètre.

PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 30 août 2007

AVIS D'INFRACTION

Gestion Equitabec inc.  
310, rue Sainte-Anne  
Varenes (Québec) J3X 1R7

N/Réf. : 7510-16-01-0202500  
400428711

Objet : Présence de matières résiduelles sur un terrain situé derrière le 600, boulevard  
Lionel-Boulet à Varenes.

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 17 août 2007 par une fonctionnaire dûment autorisée de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la loi :

1. Présence de matières résiduelles dans un endroit autre qu'un lieu où leur stockage, leur traitement ou leur élimination est autorisé par le ministre.  
- *Loi sur la qualité de l'environnement*, [LRQ, c. Q-2]  
article 66

Nous vous demandons donc de retirer **immédiatement** les matières résiduelles, de les envoyer dans un lieu autorisé à les recevoir et de nous fournir les preuves d'élimination **d'ici le 28 septembre 2007**.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Stéphanie Rivard au (450) 928-7607, poste 399.

Direction régionale  
770, rue Goretti  
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4  
Téléphone : 819 820-3882  
Télécopieur : 819 820-3958  
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Bureau régional de Longueuil  
201, place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Téléphone : 450 928-7607  
Télécopieur : 450 928-7625

Bureau régional de Bromont  
101, rue du Ciel, bureau 1.08  
Bromont (Québec) J2L 2X4  
Téléphone : 450 534-5424  
Télécopieur : 450 534-5479

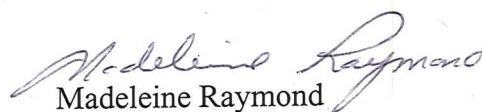
Bureau régional de Valleyfield  
900, rue Léger  
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5A3  
Téléphone : 450 370-3085  
Télécopieur : 450 370-3088



De plus, étant donné que cette infraction vous a été reprochée à plusieurs reprises, nous tenons à vous informer que si d'autres matières résiduelles sont constatées sur les lieux, votre dossier sera transmis au service d'enquête afin d'entreprendre les mesures appropriées.

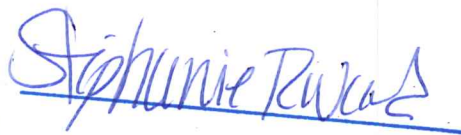
Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

MR/SR/sr

  
Madeleine Raymond  
Chef d'équipe

Étudié par :

Recommandé  
par :

  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 30 août 2007

AVIS D'INFRACTION

Gestion Equitabec inc.  
310, rue Sainte-Anne  
Varenes (Québec) J3X 1R7

N/Réf. : 7510-16-01-0202500  
400428711

Reçu  
Enquête

Objet : Présence de matières résiduelles sur un terrain situé derrière le 600, boulevard  
Lionel-Boulet à Varenes.

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 17 août 2007 par une fonctionnaire dûment autorisée de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la loi :

1. Présence de matières résiduelles dans un endroit autre qu'un lieu où leur stockage, leur traitement ou leur élimination est autorisé par le ministre.  
- *Loi sur la qualité de l'environnement*, [LRQ, c. Q-2]  
article 66

Nous vous demandons donc de retirer **immédiatement** les matières résiduelles, de les envoyer dans un lieu autorisé à les recevoir et de nous fournir les preuves d'élimination **d'ici le 28 septembre 2007**.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Stéphanie Rivard au (450) 928-7607, poste 399.

Direction régionale  
770, rue Goretti  
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4  
Téléphone : 819 820-3882  
Télécopieur : 819 820-3958  
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Bureau régional de Longueuil  
201, place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Téléphone : 450 928-7607  
Télécopieur : 450 928-7625

Bureau régional de Bromont  
101, rue du Ciel, bureau 1.08  
Bromont (Québec) J2L 2X4  
Téléphone : 450 534-5424  
Télécopieur : 450 534-5479

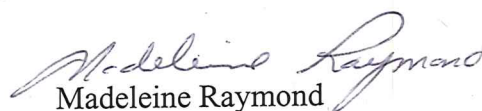
Bureau régional de Valleyfield  
900, rue Léger  
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5A3  
Téléphone : 450 370-3085  
Télécopieur : 450 370-3088



De plus, étant donné que cette infraction vous a été reprochée à plusieurs reprises, nous tenons à vous informer que si d'autres matières résiduelles sont constatées sur les lieux, votre dossier sera transmis au service d'enquête afin d'entreprendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

MR/SR/sr

  
Madeleine Raymond  
Chef d'équipe

PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 30 août 2007

AVIS D'INFRACTION

Conteneurs Carlex inc.  
140, rue Jobin  
Varenes (Québec) J3X 1A8

N/Réf. : 7510-16-01-0202500  
400428702

Objet : Présence de matières résiduelles sur un terrain situé derrière le 600, boulevard  
Lionel-Boulet à Varenes, propriété de la compagnie Gestion Equitabec inc.

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 17 août 2007 par une fonctionnaire dûment autorisée de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la loi :

1. Présence de matières résiduelles dans un endroit autre qu'un lieu où leur stockage, leur traitement ou leur élimination est autorisé par le ministre.  
- *Loi sur la qualité de l'environnement*, [LRQ, c. Q-2]  
article 66

Nous vous demandons donc de retirer **immédiatement** les matières résiduelles, de les envoyer dans un lieu autorisé à les recevoir et de nous fournir les preuves d'élimination **d'ici le 28 septembre 2007**.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Stéphanie Rivard au (450) 928-7607, poste 399.

Direction régionale  
770, rue Goretti  
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4  
Téléphone : 819 820-3882  
Télécopieur : 819 820-3958  
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Bureau régional de Longueuil  
201, place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Téléphone : 450 928-7607  
Télécopieur : 450 928-7625

Bureau régional de Bromont  
101, rue du Ciel, bureau 1.08  
Bromont (Québec) J2L 2X4  
Téléphone : 450 534-5424  
Télécopieur : 450 534-5479

Bureau régional de Valleyfield  
900, rue Léger  
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5A3  
Téléphone : 450 370-3085  
Télécopieur : 450 370-3088



De plus, étant donné que cette infraction vous a été reprochée à plusieurs reprises, nous tenons à vous informer que si d'autres matières résiduelles sont constatées sur les lieux, votre dossier sera transmis au service d'enquête afin d'entreprendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

MR/SR/sr

*Madeleine Raymond*  
Madeleine Raymond  
Chef d'équipe





## DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Au bout du stationnement je constate :

- Présence de plusieurs conteneurs de la compagnie Conteneurs Carlex inc. dont la plupart sont vides sauf 1 qui contient des branches d'arbres. (photos 3 à 8)
- Présence de matières résiduelles entre les murs de béton tel que des branches d'arbres, cartons, laines isolantes, bois, sacs de poubelles, bardeaux d'asphalte, contenants de colle contact et scellant. (photos 1, 2 et 6 à 8)

Je me rends ensuite au garage de la compagnie Conteneur Carlex inc. de l'autre coté de la rue, au 385 A, boul. Lionel-Boulet. Je demande à voir M. Michel Chagnon, propriétaire de Conteneurs Carlex inc. mais on me dit qu'il est absent.

### Photos

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi-même avec un appareil-photo numérique de marque Nikon Coolpix L1. La disquette d'enregistrement de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où j'ai transféré les photos dans mon ordinateur, lequel est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière que ce soit. Le panorama présent à la page 5/5 a été effectué à l'aide du logiciel Panorama Maker de ArcSoft. Le transfert et les manipulations ont été réalisés à l'aide du logiciel d'importation de photos de Windows XP.

## CONCLUSION

Des matières résiduelles sont toujours présentes sur le terrain et de nouvelles matières y ont été déposées. (LQE article 66)

Aucune activité de transbordement n'a été constatée lors de l'inspection.

## RECOMMANDATION

Transfert du dossier aux enquêtes.

## RÉTRO INFORMATION AU PLAIGNANT

## VÉRIFICATION

Inspecté par : Stéphanie Rivard *Stéphanie Rivard* Date : 07-11-2007

Vérifié par : *Stéphanie Rivard* Date : 20-11-2007

## COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR

**PHOTOS**

**IDENTIFICATION :**  
**Présence de matières résiduelles dans le stationnement derrière le 600, Lionel-Boulet à Varennes.**

**Photo # : 1**  
**Réf. Numérique : 028**  
**Date : 05-11-2007**

---

Présence de matières résiduelles entre les murs de béton.



**Photo # : 2**  
**Réf. Numérique : 029**  
**Date : 05-11-2007**

---

Présence de matières résiduelles entre les murs de béton.



**Photo # : 3**  
**Réf. Numérique : 030**  
**Date : 05-11-2007**

---

Conteneurs de la compagnie Conteneurs Carlex inc. vides.



**PHOTOS**

**IDENTIFICATION : Présence de matières résiduelles dans le stationnement derrière le 600,  
Lionel-Boulet à Varennes.**

**Photo # : 4**  
**Réf. Numérique : 040**  
**Date : 05-11-2007**

Conteneurs de la  
compagnie Conteneurs  
Carlex inc.

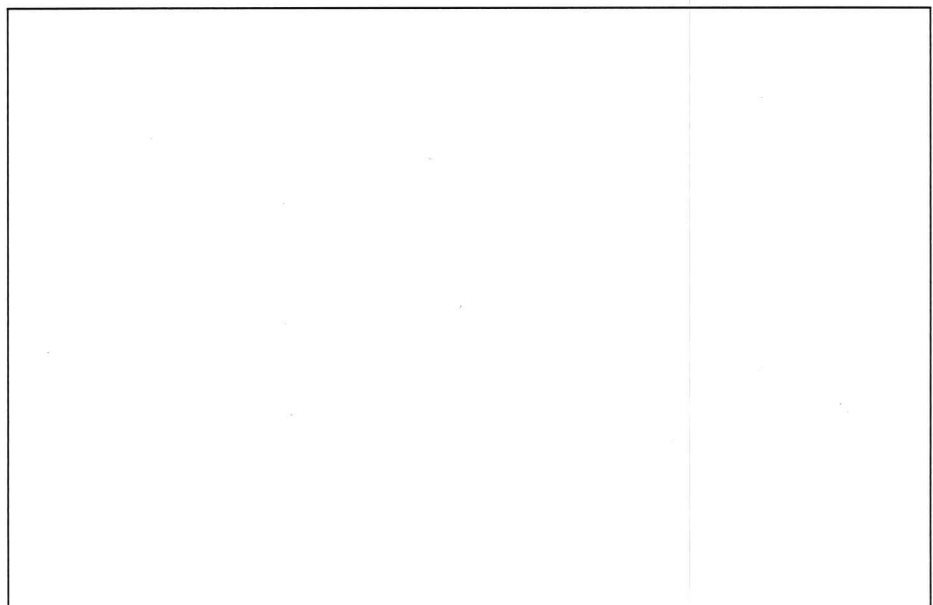


**Photo # : 5**  
**Réf. Numérique : 041**  
**Date : 05-11-2007**

Conteneurs de la  
compagnie Conteneurs  
Carlex inc. vides



**Photo # :**  
**Réf. Numérique :**  
**Date :**



**PANORAMA**

**IDENTIFICATION : Présence de matières résiduelles dans le stationnement derrière le 600, Lionel-Boulet à Varennes.**

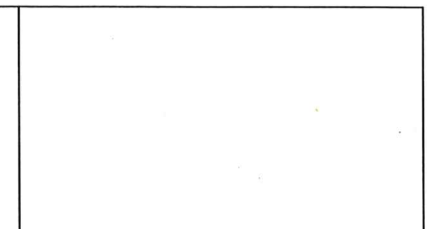
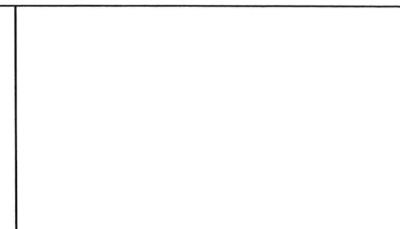
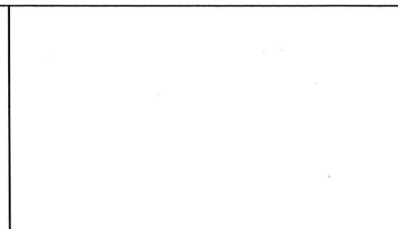
Photo # : 6 à 8

Réf. Numérique : 025, 026 et 027

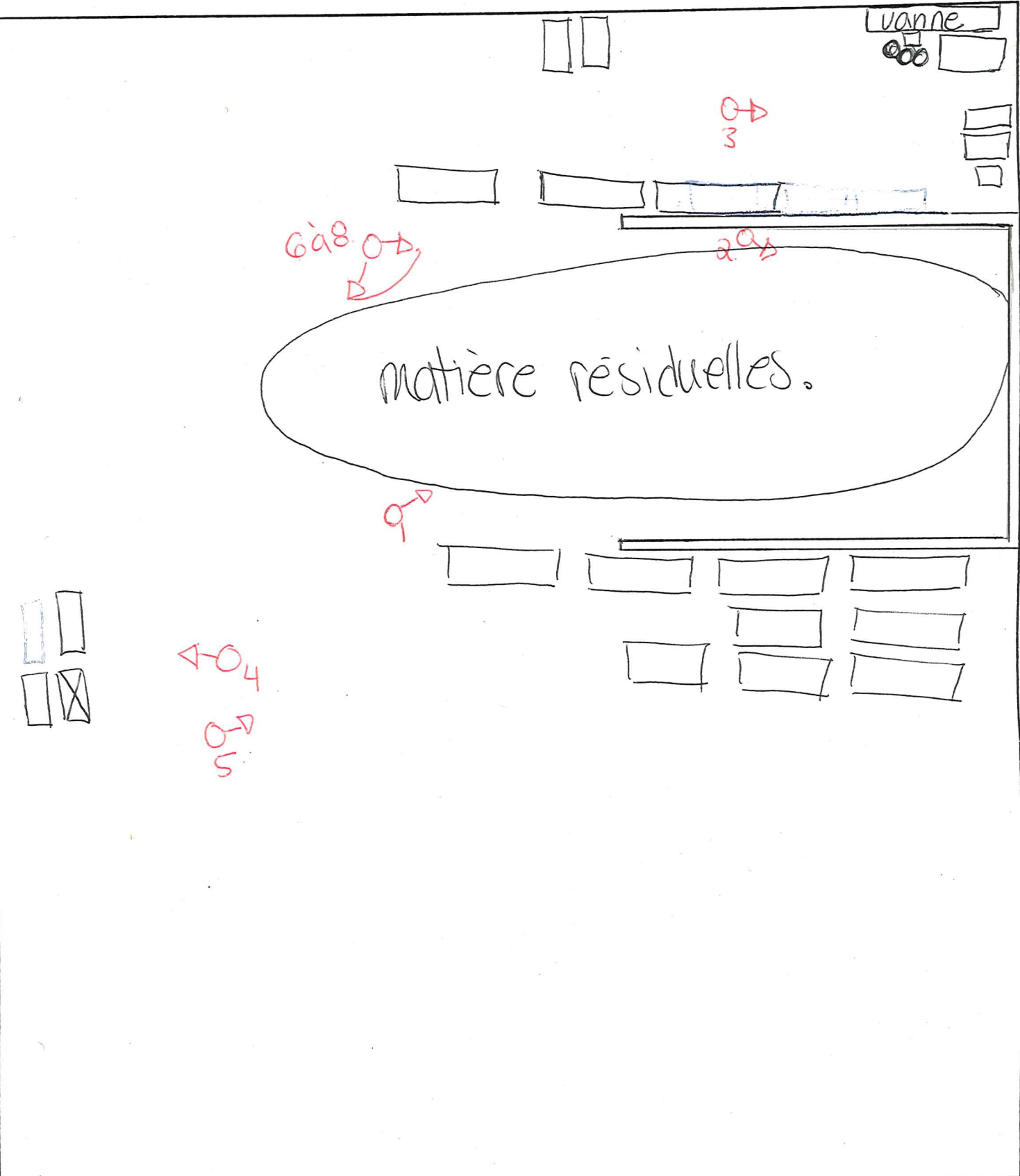
Date : 05-11-2007

**Description :**

**Présence de matières résiduelles entre les murs de béton.**



CROQUIS



**Croquis dessiné par :**  
Nom : Stéphanie Rivard  
Signature : Stéphanie Rivard  
Date de la réalisation : 07-11-2007  
N/Réf. : 75/0-16-01-6202500  
Lieu : Gestion Equitabec inc.  
Secteur : Varennes

**Note :**  
□ : conteneur vide  
☒ : conteneur avec des branches.  
0→ : photo.

**PRÉCIS**

---

**OBJET :**

Conteneurs Carlex inc.  
« Présence de matières résiduelles »

**DATE DU RAPPORT :**

23 mars 2009

**NUMÉRO DE DOSSIER :**

Direction régionale :

7124-16-07-0000073

Autres (spécifier) :

**ENQUÊTEUR :**

Daniel Tremblay

**SCIENTIFIQUE(S) :**

**TECHNICIENNE :**

Stéphanie Rivard

**DISTRICT JUDICIAIRE :**

Richelieu

**DATES DE L'INFRACTION :**

1<sup>er</sup> mai 2007  
18 mai 2007  
17 août 2007  
5 novembre 2007

**DATES DE PRESCRIPTION :**

1<sup>er</sup> mai 2009  
18 mai 2009  
17 août 2009  
5 novembre 2009

***CONTREVENANT (individu)***

---

**LIEU DE L'INFRACTION :**

**CONTREVENANT :**

**DATE DE NAISSANCE :**

**ADRESSE :**

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :**



**CONTREVENANT (personne morale)**

---

**LIEU DE L'INFRACTION :**

600, boulevard Lionel-Boulet à Varennes  
(Lot 271-p, circonscription foncière  
de Verchères, paroisse de Varennes)

**CONTREVENANT :**

Conteneurs Carlex inc.

**Adresse de la personne morale :**

585A, Lionel-Boulet, Varennes  
(Québec) J3X 1P7

**Numéro de téléphone  
de la personne morale :**

450 652-7185

**Adresse du siège social  
de la personne morale :**

Idem

**Numéro de téléphone  
du siège social de la personne morale :**

Idem

**LE REGISTRAIRE DES ENTREPRISES -  
CIDREQ**

**NUMÉRO MATRICULE :**

1161354395

## SOMMAIRE DES FAITS

---

M. Michel Chagnon est administrateur, président secrétaire et actionnaire majoritaire de la compagnie « *Conteneurs Carlex inc.* », constituée le 26 février 2003, ayant comme adresse civique le 585A boulevard Lionel-Boulet à Varennes. Il s'agit d'une compagnie de transport de conteneurs à déchets.<sup>1</sup>

Lors de quatre (4) inspections effectuées au 600 Lionel-Boulet à Varennes les 1<sup>er</sup> et 18 mai 2007, 17 août 2007 et 5 novembre 2007, Mme Stéphanie Rivard, technicienne à la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, a constaté la présence de matières résiduelles sur le terrain, plus précisément sur le lot 271-p, circonscription foncière de Verchères, paroisse de Varennes. Le lot, au moment de la constatation de la présence des déchets, appartenait à *Gestion Equitabec inc.*, compagnie appartenant à M. Camille Chagnon, Articles 53-54 de la L.A.E. Michel Chagnon. Le 585A Lionel-Boulet est situé juste en face du 600 Lionel-Boulet.<sup>2</sup>

Il est reproché à « *Conteneurs Carlex inc.* » l'article 66 al. 2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, (L.Q.E.) :

« Étant responsable d'un lieu où des matières résiduelles ont été déposées ou rejetées, a omis de prendre les mesures nécessaires pour que ces matières soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé... »<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Voir annexe 1, document, Registraire des entreprises

<sup>2</sup> Voir annexes 9, 10, 12 et 14, rapports d'inspections au 600 Lionel-Boulet à Varennes

<sup>3</sup> Voir annexe 2, *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, article 66.al.2

## HISTORIQUE DU DOSSIER

Le 23 avril 1991, un avis d'infraction est envoyé à M. Alain Chagnon de *Les Soudures Chagnon ltée* puisqu'ils opèrent un poste de transbordement sans certificat d'autorisation ni permis sur les lots 272-1 et 271-P du cadastre de la paroisse de Varennes.<sup>4</sup>

En novembre 1991, la compagnie « *Les Soudures Chagnon ltée* », par le biais du consultant Articles 23-24 de la L.A.D. , dépose au ministère de l'Environnement une demande de certificat de conformité pour un centre de transbordement de matériaux secs. Une carte illustrant l'aménagement général du site, et plus précisément l'emplacement du poste de transbordement, est jointe à la demande. Un plan d'arpentage daté du 18 avril 1991 des lots 272-1 et 271-p fait également partie de la demande.<sup>5</sup>

Le 13 décembre 1991, Articles 23-24 de la L.A.D. écrit à la ville de Varennes que « *Contrairement à ce qui est mentionné dans notre demande de certificat de conformité et de permis, veuillez remplacer notre référence « sur une partie des lots 271 et 272 » par « sur une partie du lot 272 au paragraphe 1.5 de la page 3 »*. Cette correspondance est incluse à la demande de certificat soumise au Ministère.<sup>6</sup>

Le 27 janvier 1992, la compagnie « *Les Soudures Chagnon ltée* » obtient du Ministère de l'environnement le certificat de conformité demandé. Il y est précisé, entre autres, que : « *Les travaux autorisés par la présente seront effectués sur une partie du lot 272 du cadastre de la paroisse de Varennes à Varennes...* ». Le certificat est délivré en vertu de l'article 54 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.<sup>7</sup>

Le 27 mai 1993, Ronald Collette écrit une lettre à « *Les soudures Chagnon ltée* » lui indiquant que si aucune activité permise par le certificat n'est entreprise, le Ministère peut révoquer le certificat après une période d'une année. Le 23 juin 1993, <sup>Articles 53-54 de la L.A.D.</sup> du Groupe Chagnon, répond à Ronald Collette « *...que les activités du poste de transbordement débiteront sous peu, soit dans environ quatre mois.* »<sup>8</sup>

Bien que le système informatisé de gestion des documents du Ministère démontre qu'un certificat et un permis d'exploitation pour le poste de transbordement ont été tous deux délivrés le 27 janvier 1992, aucun document n'a été retrouvé au dossier concernant la délivrance du permis d'exploitation par le Ministère. De même, les vérifications effectuées par l'enquête démontrent également qu'aucune révocation du certificat ou de permis émis le 27 janvier 1992 pour le poste de transbordement n'a été faite par le Ministère.<sup>9</sup>

## Exposé des faits

<sup>4</sup> Voir annexe 3, Avis d'infraction du 23 avril 1991

<sup>5</sup> Voir annexe 4, Documents extraits de la « Demande de certificat de conformité » de novembre 1991

<sup>6</sup> Idem

<sup>7</sup> Voir annexe 5, Certificat de conformité du 27 janvier 1992

<sup>8</sup> Voir annexe 6, correspondance entre « Soudures Chagnon » et le MEV

<sup>9</sup> Voir annexe 7, documents SAGO

Le 20 avril 2007, une plainte écrite et anonyme est transmise à la Direction régionale du centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, concernant le transbordement de déchets sans permis par la compagnie « *Conteneurs Carlex* » sur un terrain situé sur le boulevard Lionel-Boulet à Varennes.<sup>10</sup>

Le 1<sup>er</sup> mai 2007, Mme Stéphanie ~~Savard~~ <sup>Rivard</sup>, technicienne à la Direction régionale du centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, effectue une inspection au 600 boulevard Lionel-Boulet à Varennes. Lors de l'inspection, des dépôts de matières résiduelles de toutes sortes sur le terrain sont constatés : vieux meubles, sacs de poubelles, carton, plastique, pneus, etc. Deux croquis de la situation se retrouvent en annexe du rapport d'inspection et indiquent la localisation des déchets sur le terrain, tandis que les photos 6 à 9 et 12,13 illustrent le type de déchets constatés.<sup>11</sup>

Le 8 mai 2007, des billets datés du 1<sup>er</sup> et du 5 mai 2007 pour le dépôt de déchets dans un site de récupération sont envoyés par télécopieur au ministère de l'Environnement, à l'attention de Stéphanie Rivard, par Conteneurs Carlex et Michel Chagnon.<sup>12</sup>

Le 18 mai 2007, une inspection pour le suivi de celle du 1<sup>er</sup> mai 2007 est effectuée au même endroit par Stéphanie Rivard. La présence de déchets sur le terrain est à nouveau constatée. Un croquis de la situation se retrouve en annexe du rapport d'inspection et indique la localisation des déchets sur le terrain, tandis que les photos 1 et 2 illustrent le type de déchets présents.<sup>13</sup>

Le 29 mai 2007, un avis d'infraction est envoyé à *Conteneurs Carlex inc.* et à *Gestion Equitabec inc.* suite à l'inspection du 18 mai 2007 pour, entre autres : « *Présence de matières résiduelles (débris de démolition, bois, métal, pneus, cartons, béton, briques) dans un endroit autre qu'un lieu où leur stockage, leur traitement ou leur élimination est autorisé par le ministre* », en vertu de l'article 66 de la « *Loi sur la qualité de l'environnement* ». L'avis d'infraction demande également « *...de retirer **immédiatement** les matières résiduelles, de les envoyer dans un lieu autorisé par le ministre et de nous fournir les preuves d'élimination d'ici le 29 juin 2007.* L'avis est envoyé par courrier certifié.<sup>14</sup>

Le 9 juillet 2007, des factures datées des 29 et 30 mai 2007, émises au nom de Michel Chagnon ou Conteneurs Carlex, pour la disposition dans trois (3) différents sites de matières résiduelles, sont envoyées au Ministère par télécopieur.<sup>15</sup>

Le 17 août 2007, une troisième inspection est effectuée au même endroit par Stéphanie Rivard. Des matières résiduelles sont toujours présentes lors de l'inspection : « *amas de bois, gazon, branches d'arbres et feuilles, carton, bardeaux d'asphalte, tôle, contenants de peinture (pot et 5 gallons) et autres débris de toutes sortes* ». Un croquis de la situation se retrouve en annexe du rapport d'inspection et indique la localisation des déchets sur le terrain tandis que les photos 1 à 4 illustrent le type de déchets constatés.<sup>16</sup>

Le 30 août 2007, un deuxième avis d'infraction est envoyé à *Conteneurs Carlex inc.* et à *Gestion Equitabec inc.* suite à l'inspection du 17 août 2007 pour, entre autres : « *Présence de matières résiduelles dans un endroit autre qu'un lieu où leur stockage, leur traitement ou leur élimination est autorisé par le ministre* », en vertu de l'article 66 de la « *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.,c. Q-2)* ». L'avis d'infraction demande également « *...de retirer **immédiatement** les matières résiduelles, de les envoyer dans un lieu autorisé à les recevoir et de nous fournir les preuves d'élimination d'ici le 28 septembre 2007.* L'avis est envoyé par courrier certifié.<sup>17</sup>

<sup>10</sup> Voir annexe 8, plainte du 20 avril 2007

<sup>11</sup> Voir annexe 9, rapport de l'inspection du 1<sup>er</sup> mai 2007

<sup>12</sup> Voir annexe 9, télécopie du 8 mai 2007 de billets d'enfouissement

<sup>13</sup> Voir annexe 10, rapport de l'inspection du 18 mai 2007

<sup>14</sup> Voir annexe 10, avis d'infraction daté du 29 mai 2007

<sup>15</sup> Voir annexe 11, télécopie du 9 juillet 2007 de billets d'enfouissement

<sup>16</sup> Voir annexe 12, rapport de l'inspection du 17 août 2007

<sup>17</sup> Voir annexe 12, avis d'infraction daté du 30 août 2007

Le 5 novembre 2007, une quatrième inspection est effectuée au même endroit par Stéphanie Rivard. Des matières résiduelles sont toujours présentes lors de l'inspection : « *Présence de matières résiduelles entre les murs de béton tel que des branches d'arbres, cartons, laines isolantes, bois, sacs de poubelles, bardeaux d'asphalte, contenants de colle contact et scellant. (photos 1, 2 et 6 à 8)* ». Un croquis de la situation se retrouve en annexe du rapport d'inspection et indique la localisation des déchets sur le terrain.<sup>18</sup>

Le 13 décembre 2007, le dossier est transmis aux enquêtes de la Direction régionale du centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie.<sup>19</sup>

Le 26 janvier 2009, la copie certifiée conforme de l'avis d'identification du rôle d'évaluation foncière pour les exercices financiers 2007 à 2009 du 600 boulevard Lionel-Boulet à Varennes est obtenue de la municipalité. Elle démontre que les lots 272-3, p-271 et p-272-1 sont associés à cette adresse. Une matrice graphique est également obtenue de la municipalité cette même journée.<sup>20</sup>

Le 27 février 2009, M. Camille Chagnon, propriétaire de la compagnie « Gestion Equitabec inc. » et du terrain situé au 600 Lionel-Boulet à l'époque des inspections, est rencontré par l'enquêteur. Il déclare :

« *J'étais propriétaire de Gestion Equitabec, que j'ai vendu en février 2008. C'était au 600 Lionel-Boulet à Varennes* ».

« *Je prêtais à Conteneurs Carlex une partie du terrain du 600 pour y déposer des conteneurs. Je n'avais pas de bail avec Conteneurs Carlex* ».

« *J'ai dit (Articles 53-54 de la L.A.D.) Michel, au début d'octobre, de sortir les déchets du terrain* ».

« *Michel m'a dit que ses chauffeurs avaient un surplus d'ouvrage et qu'ils avaient dompé ça là* ».

« *Moi, j'étais parti tout l'été, je n'ai pas vu ce qui s'est passé. Après que je lui ai demandé, il a tout enlevé ça* ». <sup>21</sup>

Le 2 mars 2007, Michel Chagnon est rencontré au 585A Lionel-Boulet par l'enquêteur Daniel Tremblay. Après la lecture de la mise en garde et le droit de consulter un avocat, M. Chagnon signe une déclaration et déclare ce qui suit :

« *Je suis propriétaire de Conteneurs Carlex depuis 2003* ».

« *J'ai déposé des déchets l'autre côté, au 600 Lionel-Boulet, sur le terrain de (Articles 53-54 de la L.A.D.) C'était des déchets de construction* ».

« *C'est moi et mes hommes qui avons fait ça. On était débordé d'ouvrage, c'est pour ça qu'on a fait ça* ».

« *Ça ne restait pas longtemps, 2-3 jours maximum. Je les ai transportés chez (Articles 23-24 de la L.A.D.) par après* ».

« *C'était à l'été 2007* ». <sup>22</sup>

Le 4 mars 2009, les vérifications effectuées à l'Index des immeubles du lot 271 de la division d'enregistrement de Verchères, dans la paroisse de Varennes, confirment par la copie certifiée

<sup>18</sup> Voir annexe 14, rapport de l'inspection du 5 novembre 2007

<sup>19</sup> Voir annexe 15, demande d'enquête

<sup>20</sup> Voir annexe 16, documents, ville de Varennes

<sup>21</sup> Voir annexe 17, déclaration de Camille Chagnon

<sup>22</sup> Voir annexe 18, déclaration de Michel Chagnon

conforme des actes numéro 10392470 et 14972514, les titres de propriété de la compagnie « *Gestion Equitabec inc.* » pour la période du 9 mai 2003 au 13 février 2008 pour ce lot. La compagnie Gestion Equitabec avait acheté le terrain de « *Les Soudures Chagnon* ». <sup>23</sup>

Le 4 mars également, les vérifications au Registraire des entreprises du Québec démontrent que M. Michel Chagnon est l'unique propriétaire de la compagnie Conteneurs Carlex inc., depuis le 26 février 2003, ayant comme matricule le numéro 1161354395. <sup>24</sup>

De plus, d'autres vérifications effectuées au Registraire des entreprises, le 4 mars 2009, ont permis de constater que M. Camille Chagnon était propriétaire unique de la compagnie Gestion Equitabec inc. immatriculée 1148860340, entre le 1<sup>er</sup> octobre 1999 et le 17 décembre 2008. Depuis, cette compagnie a été fusionnée avec la compagnie 2532-3932 Québec inc. pour créer la compagnie portant toujours le nom de Gestion Equitabec inc., avec le numéro d'immatriculation 1165588519. <sup>25</sup>

Le 6 mars 2009, Stéphanie Rivard, technicienne à la Direction régionale du centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, a été rencontrée par l'enquêteur. Elle déclare entre autres ce qui suit :

*« Les 4 fois, les déchets étaient à la même place, au fond du terrain, sur le bord de la clôture ». <sup>26</sup>*

Le 10 mars 2009, une attestation signée en vertu de l'article 66 du *Code de procédure pénal* par M. Pierre Paquin, directeur régional de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie au MDDEP, confirme que le lot 271, paroisse de Varennes, dans la municipalité de Varennes « *n'est pas un lieu autorisé par le ministre ou le gouvernement pour le dépôt de matières résiduelles dans un but de stockage, d'élimination ou de traitement* ». <sup>27</sup>

Le 10 mars 2009, M. Michel Verville, arpenteur-géomètre, est rencontré par l'enquêteur. Une copie certifiée conforme d'un plan d'arpentage, effectué le 9 janvier 2003 des lots associés au 600 Lionel-Boulet à Varennes, est fournie à l'enquêteur le 13 mars 2009 par M. Verville, après avoir obtenu l'autorisation verbale de son client, Camille Chagnon. <sup>28</sup>

Selon l'acte de vente qui a eu lieu le 12 février 2008 entre Gestion Equitabec inc. et 2165-1054 Québec inc. (circonscription foncière de Verchères, acte 14972514), aucun changement n'a eu lieu sur l'immeuble depuis la conception de ce plan d'arpentage. <sup>29</sup>

**Note :** Les dates exactes des dépôts de matières résiduelles n'ont pu être obtenues par les démarches effectuées au cours de l'enquête.

## ***RECOMMANDATIONS***

---

<sup>23</sup> Voir annexe 19, documents du Registre foncier du Québec

<sup>24</sup> Voir annexe 1, Registraire des Entreprises

<sup>25</sup> Idem

<sup>26</sup> Voir annexe 20, déclaration de Stéphanie Rivard

<sup>27</sup> Voir annexe 22, attestation en vertu de l'article 66 de la LQE

<sup>28</sup> Voir annexe 21, plan de localisation, janvier 2003

<sup>29</sup> Voir annexe 19, documents du Registre foncier du Québec

À la lumière des éléments recueillis au cours de l'enquête, nous recommandons, pour le 1<sup>er</sup> et 18 mai, le 17 août et 5 novembre 2007, des poursuites contre la compagnie « *Conteneurs Carlex inc.* » en regard de l'article 66, al.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, (L.Q.E). : « *Étant responsable d'un lieu, où des matières résiduelles ont été déposées ou rejetées, a omis de prendre les mesures nécessaires pour que ces matières soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé* ».

**LISTE DES TÉMOINS**

---

<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>	<b>D.D.N.</b>	<b>OCCUPATION</b>	<b>ADRESSE</b>	<b># TÉLÉPHONE</b>
Rivard	Stéphanie		Technicienne - CCEQ MDDEP Estrie/Montérégie	201, place Charles-Le Moyne, 2 <sup>e</sup> étage Longueuil (Québec) J4K 2T5	450 928-7607 poste 399
Tremblay	Daniel		Enquêteur - MDDEP Estrie/Montérégie	201, place Charles-Le Moyne, 2 <sup>e</sup> étage Longueuil (Québec) J4K 2T5	450 928-7607 poste 229
Chagnon	Camille	1936-04-09	Retraité	4483, Rang du Cordon Varenes, (Québec)	450 652-2436
Verville	Michel		Arpenteur-géomètre	100, boulevard de Montarville, bureau 202 Boucherville (Québec) J4B 5M4	450 655-4367



TÉMOIN

---

NOM : Rivard PRÉNOM : Stéphanie

ADRESSE : 201, place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage D.D.N. :  
Longueuil (Québec) J4K 2T5

TÉLÉPHONE : 450 928-7607  
poste 399

OCCUPATION : Technicienne à la direction régionale du Centre de contrôle  
environnemental de l'Estrie et de la Montérégie

TÉMOIN :

ORDINAIRE (CIVIL)

FONCTIONNAIRE

ENQUÊTEUR

INGÉNIEUR

SCIENTIFIQUE

TECHNICIENNE

EXPERT

VOIR-DIRE

DUCES TECUM

LE TÉMOIN DIRA :

- Qu'elle est technicienne au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
- Qu'elle a effectué quatre (4) inspections au 600 Lionel-Boulet à Varennes : les 1<sup>er</sup> et 18 mai 2007 ainsi que les 17 août et 5 novembre 2007. Que, lors de chaque inspection, elle a observé la présence de matières résiduelles sur le terrain. Des croquis ont été effectués et plusieurs photos ont été prises lors de chaque inspection.
- Que les quatre (4) fois, les déchets ont été constatés au même endroit, soit au fond du terrain, sur le bord de la clôture.
- Que suite aux inspections des 18 mai et 17 août 2007, des avis d'infraction, pour chaque date, ont été envoyés par courrier à Conteneurs Carlex inc. et à Gestion Equitabec inc. pour ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que des matières résiduelles soient stockées, entreposées ou éliminées dans un lieu autorisé.

DOCUMENTS À APPORTER :

Annexe :

- 9 Rapport de l'inspection du 1<sup>er</sup> mai 2007
- 10 Rapport de l'inspection du 18 mai 2007
- 10 Avis d'infraction daté du 29 mai 2007
- 12 Rapport de l'inspection du 17 août 2007
- 12 Avis d'infraction daté du 30 août 2007
- 14 Rapport de l'inspection du 5 novembre 2007

TÉMOIN

---

NOM : Tremblay PRÉNOM : Daniel

ADRESSE : 201 place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage D.D.N. :  
Longueuil (Québec) J4K 2T5

TÉLÉPHONE : 450 928-7607  
poste 229

OCCUPATION : Enquêteur à la direction régionale du Centre de contrôle  
environnemental de l'Estrie et de la Montérégie

TÉMOIN :

ORDINAIRE (CIVIL)

FONCTIONNAIRE

ENQUÊTEUR

INGÉNIEUR

SCIENTIFIQUE

TECHNICIEN

EXPERT

VOIR-DIRE

DUCES TECUM

LE TÉMOIN DIRA :

- Qu'il est enquêteur au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
- Qu'il a fait enquête dans ce dossier, rédigé un précis des faits et recommandé des poursuites contre « Conteneurs Carlex inc ». et contre M. Michel Chagnon.
- Qu'il a obtenu, le 26 janvier 2009, de la municipalité de Varennes la copie certifiée conforme de l'avis d'identification du rôle d'évaluation foncière pour les exercices financiers 2007 à 2009 du 600 boulevard Lionel-Boulet et la matrice graphique pour cette adresse.
- Qu'il a fait des recherches au Registre foncier et commandé, le 4 mars 2009, des copies certifiées conformes de l'Index des immeubles pour les lots 272-3, p-271 et p-272-1, circonscription foncière de Verchères, paroisse de Varennes.
- Que des copies certifiées conformes des actes numéro 10392470

et 14972514 de la circonscription foncière de Verchères, paroisse de Varennes, ont également été commandées au Registre foncier du Québec cette même journée.

- Que le 27 février 2009, il a rencontré M. Camille Chagnon et que ce dernier lui a fait une déclaration écrite.
- Que le 2 mars 2009, il s'est présenté au 585A boulevard Lionel-Boulet à Varennes et qu'il a rencontré M. Michel Chagnon. Ce dernier lui a fait une déclaration écrite.
- Que le 6 mars 2009, il a rencontré Mme Stéphanie Rivard et que cette dernière lui a fait une déclaration écrite.
- Que le 10 mars 2009, il a rencontré M. Michel Verville, arpenteur-géomètre, qui lui a remis le 13 mars 2009 un plan d'arpentage effectué le 9 janvier 2003 du 600 Lionel-Boulet à Varennes.
- Que le lot 271-p, circonscription foncière de Verchères, paroisse de Varennes, n'est pas un lieu autorisé par le ministre ou le gouvernement pour le dépôt de matières résiduelles dans un but de stockage, d'élimination ou de traitement.

#### DOCUMENTS À APPORTER :

##### Annexes

- |    |   |
|----|---|
| 1  | Documents, Registraire des entreprises du Québec  |
| 15 | Demande d'enquête   |
| 16 | Avis d'identification du rôle d'évaluation foncière et matrice graphique du 600 boulevard Lionel-Boulet à Varennes. |
| 17 | Déclaration de Camille Chagnon  |
| 18 | Déclaration de Michel Chagnon   |
| 19 | Copie de l'Index aux immeubles et titres de propriété   |
| 20 | Déclaration de Stéphanie Rivard   |
| 22 | Attestation du 10 mars 2009 de M. Pierre Paquin, en vertu de l'article 66 du C.P.P.                                 |

TÉMOIN

**NOM :** Chagnon **PRÉNOM :** Camille

**ADRESSE :** 4483, rang du Cordon  
Varenes (Québec) **D.D.N. :** 1936-04-09

**TÉLÉPHONE :** 450 652-2436

**OCCUPATION :** Propriétaire, Gestion Equitabec

**TÉMOIN :**

**ORDINAIRE (CIVIL)**

**FONCTIONNAIRE**

**ENQUÊTEUR**

**INGÉNIEUR**

**SCIENTIFIQUE**

**TECHNICIENNE**

**EXPERT**

**VOIR-DIRE**

**DU CES TECUM**

**LE TÉMOIN DIRA :**

- Qu'il était propriétaire de la compagnie Gestion Equitabec, qu'il a vendu en février 2008.
- Que Michel <sup>Articles 53-54 de la L.A.D.</sup> et qu'il est propriétaire de Carlex.
- Qu'il prêtait à Conteneurs Carlex une partie du terrain du 600 Lionel-Boulet à Varenes pour y déposer des conteneurs et qu'il n'y avait pas de bail.
- Qu'il a demandé à son fils Michel de sortir les déchets du terrain au début d'octobre et qu'il a tout enlevé.
- Qu'il n'a pas vu ce qui s'est passé puisqu'il a été parti tout l'été.
- Que les chauffeurs de Michel avaient un surplus de travail et qu'ils avaient « dompé » ça là.
- Qu'il s'agissait de débris de construction.

**DOCUMENTS À APPORTER :** Aucun

*TÉMOIN*

---

NOM : Verville PRÉNOM : Michel

ADRESSE : 100, boulevard De Montarville bur. 202 Boucherville (Québec) D.D.N. :

TÉLÉPHONE : 450 655-4367

OCCUPATION : Arpenteur-géomètre

TÉMOIN :

ORDINAIRE (CIVIL)

FONCTIONNAIRE

ENQUÊTEUR

INGÉNIEUR

SCIENTIFIQUE

TECHNICIENNE

EXPERT

VOIR-DIRE

*DUCES TECUM*

**LE TÉMOIN DIRA :**

- Qu'il est arpenteur-géomètre.
- Que le 10 mars 2009, il a rencontré l'enquêteur et pris quelques mesures
- Que le 13 mars 2009, il a remis à l'enquêteur, suite à l'approbation de son client Camille Chagnon, un plan d'arpentage daté du 9 janvier 2003 des lots 272-3, p-271 et p-272-1 de circonscription foncière de Verchères, paroisse de Varennes.

DOCUMENTS À APPORTER : Aucun

**LISTE DES DOCUMENTS À APPORTER**

---

**DOCUMENT**

**ANNEXE**

**TÉMOIN**

**VOIR-DIRE**

---

**OBJET :** Déclaration écrite de Michel Chagnon (annexe 18)

**DATE :** 2 mars 2009

**LIEU :** 585A, boulevard Lionel-Boulet, Varennes  
dans un bureau de l'entreprise adjacent au garage

**TÉMOIN :** Daniel Tremblay, enquêteur

**DÉROULEMENT :** **8 h 55 :** Arrivée de l'enquêteur au 585A, Lionel-Boulet à Varennes. Identification de l'enquêteur et motifs de sa présence sur les lieux à un homme qui se présente comme étant M. Michel Chagnon.

**9 h 00 :** Motifs de la rencontre, lecture de la mise en garde et des droits à Michel Chagnon, dans un bureau du garage de l'entreprise. Une copie des articles 66 et 108 de la L.Q.E. (*Loi sur la qualité de l'environnement*) est remise à Michel Chagnon.

**9 h 05 :** Début de la déclaration. Rédaction par Daniel Tremblay.

**9h09 :** Fin de la déclaration. La déclaration est relue à Michel Chagnon, qui la signe.

**Climat du déroulement de l'entrevue :** bon



***DÉMARCHES EN VERTU DE 119.1 LQE***

---

Aucune.

***PERQUISITIONS***

---

Aucune.

**ÉTAT DES PROCÉDURES**

---

DATE	ÉVÉNEMENT
	Nil.

***DOSSIER DU CONTREVENANT***

---

**Avis de correction**

**Mise en demeure**

**Avis d'infraction**

**29 mai 2007  
30 août 2007**

**Antécédents judiciaires**

**Récidive**

**Toute autre mention pertinente**

***DEMANDES D'ORDONNANCES DU MINISTÈRE***

---

Aucune.

***FRAIS ENGAGÉS***

---

**Synthèse des coûts pour enquête :**

**TOTAL : 776,10 \$ (annexe 26)**

**LISTE DES ANNEXES**

---

# ANNEXE	CONTENU DE L'ANNEXE	DÉPOSÉ PAR
1	Copie conforme du Registraire des entreprises, matricules 1161354395, 1148860340 et 1165588519	Daniel Tremblay
2	<i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> , art. 66 et 108	Daniel Tremblay
3	Avis d'infraction du 23 avril 1991	Daniel Tremblay
4	Demande de certificat de conformité, Soudures Chagnon, novembre 1991	Daniel Tremblay
5	Certificat de conformité du 27 janvier 1992	Daniel Tremblay
6	- Correspondance du 27 mai 1993 du MEV à Soudures Chagnon - Réponse du 23 juin 1993	Daniel Tremblay
7	Documents, SAGO	Daniel Tremblay
8	Plainte du 20 avril 2007	Daniel Tremblay
9	- Rapport de l'inspection du 1 <sup>er</sup> mai 2007 - Télécopie du 8 mai 2007 des billets d'enfouissement du 9 juillet 2007	Stéphanie Rivard
10	Rapport de l'inspection du 18 mai 2007 Avis d'infraction du 29 mai 2007	Stéphanie Rivard
11	Télécopie du 9 juillet 2007 de billets d'enfouissement	Stéphanie Rivard
12	Rapport de l'inspection du 17 août 2007 Avis d'infraction du 30 août 2007	Stéphanie Rivard
13	Télécopie du 7 septembre 2007 de billets d'enfouissement	Stéphanie Rivard
14	Rapport de l'inspection du 5 novembre 2007	Stéphanie Rivard
15	Demande d'enquête	Daniel Tremblay
16	Rôle d'évaluation foncière, municipalité de Varennes Matrice graphique, municipalité de Varennes	Daniel Tremblay
17	Déclaration de Camille Chagnon	Daniel Tremblay
18	Déclaration de Michel Chagnon	Daniel Tremblay

19	- Index des immeubles - Actes de propriété, 600 Lionel-Boulet	Daniel Tremblay
20	Déclaration de Stéphanie Rivard	Daniel Tremblay
21	Plan du 9 janvier 2003, Michel Verville	Michel Verville
22	Attestation, article 66 C.P.P.	Daniel Tremblay
23	Grille des coûts - Enquêteur	Daniel Tremblay
24	Facture - Commande au Registre foncier	Daniel Tremblay
25	Facture - Michel Verville, arpenteur-géomètre	Daniel Tremblay
26	Grille - Synthèse des frais	Daniel Tremblay

---

Daniel Tremblay, matricule 025  
Enquêteur



## IDENTIFICATION

N° de dossier :	7510-16-01-0202500
N° d'intervention SAGO :	300511570
N° de document SAGO	400605930
Date de la visite :	2009-06-12
Heures	Arrivée : 13h35 Départ : 13h44
Coordonnées GPS (NAD 83)	54°38'59.6'', 73°25'02.5''
Nom de l'inspecteur :	Stéphanie Rivard
Accompagné par :	
Lieu visité :	Lot 271-p, cadastre de la paroisse de Varennes
Raison sociale :	
Adresse :	600, boul. Lionel-Boulet
Municipalité :	Varennes (Québec)
Code postal :	J3X 1R7
Adresse postale :	Conteneur Carlex inc. 140, rue Jobin Varennes (Québec) J3X 1A8
Personne rencontrée / fonction :	Articles 53-54 de la L.A.D. / Employée chez Articles 23-24 de la L.A.D..
Personne rencontrée / fonction :	Articles 53-54 de la L.A.D. / Employée chez Articles 23-24 de la L.A.D.
Téléphone :	
Télécopieur :	
Photos	Nombre : 1
Échantillon :	s/o
Annexes	s/o
Conditions météorologiques :	Ensoleillé, environ 22°C

<b>PLAIGNANT(E)</b>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> N/A <input checked="" type="checkbox"/>
Nom :		
Adresse :		
Téléphone :		
Rencontré :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Coordonnées GPS (NAD 83) :		

## BUT DE LA VISITE

Inspection suite à la fermeture du dossier d'enquête.

## DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me rends au fond de la cour arrière du 600, boul. Lionel-Boulet à Varennes dans le coin Sud-Ouest où les déchets ont été constatés en 2007.

Rencontre de messieurs Articles 53-54 de la L.A.D. de la compagnie Articles 23-24 de la L.A.D.,

Ils mentionnent que :

- Les matières résiduelles ont été retirées il y a environ 1 an.
- La compagnie Articles 23-24 de la L.A.D. pour laquelle ils travaillent loue le terrain depuis 1 an pour y entreposer leur machineries et équipements de maçonnerie.

Je constate que les matières résiduelles n'y sont plus et qu'elles ont été remplacées par l'entreposage d'équipements.

Le nom de la compagnie « Articles 23-24 de la L.A.D. » est inscrit sur le bâtiment. Selon le rapport d'enquête, la compagnie Gestion Equitabec inc. aurait vendu ce terrain.

**Photos**

La photographie incluse à ce rapport a été prise par moi-même avec un appareil-photo numérique de marque Nikon Coolpix L1. La disquette d'enregistrement de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au bureau (2009-06-12) où j'ai transféré la photo dans mon ordinateur, lequel est protégé par un mot de passe distinct.

La photo apparaissant au présent rapport est la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et n'a été modifiée de quelque manière. Le transfert et les manipulations ont été réalisés à l'aide du logiciel d'importation de photos de Windows XP.

**CONCLUSION**

Il n'y a plus de matières résiduelles sur ce terrain.

**RECOMMANDATION**

Fermer le dossier.

**RÉTRO INFORMATION AU PLAIGNANT**

**VÉRIFICATION**

Inspecté par : <i>Stéphanie Rivard</i> <i>Stéphanie Rivard</i>	Date : 2009-06-17
Vérifié par : <i>Medibien Raymond</i>	Date : 2009-06-18

**COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR**

<i>S. Rivard</i>

**PHOTOS**

**IDENTIFICATION :**

**600, boulevard Lionel-Boulet à Varennes.**

**Photo # : 1**  
**Réf. Numérique : 001**  
**Date : 2009-06-12**

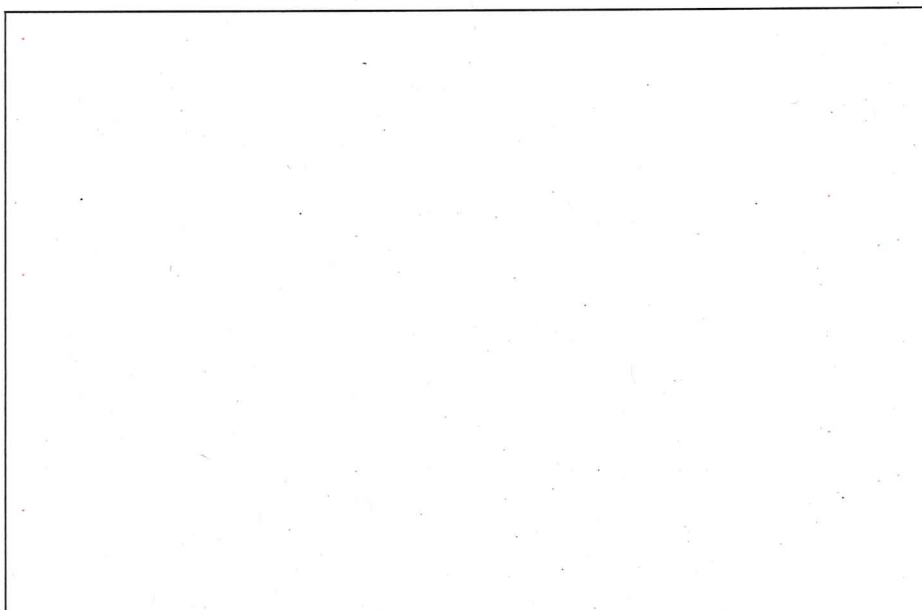
---

Entreposage d'équipements divers par une compagnie de maçonnerie à l'endroit où les matières résiduelles avait été constaté en 2007.



**Photo # :**  
**Réf. Numérique :**  
**Date :**

---



**Photo # :**  
**Réf. Numérique :**  
**Date :**

---

